

Département des YVELINES  
Canton et Arrondissement de  
RAMBOUILLET

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

Nombres de conseillers : 13

**COMMUNE DE RAIZEUX**

Présents : 10

Votants : 12

Pouvoir(s) : 2

Date de la convocation : 04/02/2023

délibération n° 2023/02/01

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU  
CONSEIL MUNICIPAL  
DU 10 FEVRIER 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 10 février à 20 heures 30. Le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre ZANNIER, Maire.

Mesdames et Messieurs ZANNIER Jean-Pierre, Maire, BODIN Alain, JOYEUX Laurence, THEVARD Nicolas, Adjoint au Maire, AMIOT Samuel, CABUT Emilie, LAROSE Béatrice, LEFEUVRE Vincent NOUVEAU Isabelle et SAHRAOUI Fatima, formant la majorité des membres en exercice.

Pouvoirs : G. Bouckenhove à B. Larose, C. Comandre à N. Thevard

Absents : BOUCKENHOVE Guillaume, COMANDRE Cécile, LE CUNFF Pascal,

N. THEVARD a été élu secrétaire de séance.

**ELECTION D'UN MEMBRE DU CCAS**

Suite à la démission de Madame Corinne JOANNES de ses fonctions de conseillère municipale, et par conséquent de ses différentes fonctions au sein des organismes de la commune notamment le CCAS, une élection d'un nouveau membre doit être organisée

*Vu le code général des collectivités territoriales,*

*Considérant que le conseil municipal doit procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection des délégués, sauf si le conseil à l'unanimité autorise le vote à main levée.*

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, vote à main levée, pour proposer le nouveau membre du CCAS :

Seul candidat : Monsieur Vincent LEFEUVRE est élu à l'unanimité

Pour copie conforme, le 13 février 2023

Le Maire,  
Jean-Pierre ZANNIER

Acte rendu exécutoire après le dépôt en  
Sous-préfecture le  
Et publication ou notification le

Département des YVELINES  
Canton et Arrondissement de  
RAMBOUILLET

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Nombres de conseillers : 13

**COMMUNE DE RAIZEUX**

Présents : 10

Votants : 12

Pouvoir(s) : 2

Date de la convocation : 04/02/2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU  
CONSEIL MUNICIPAL  
DU 10 FEVRIER 2023

délibération n° 2023/02/02

L'an deux mille vingt-trois, le 10 février à 20 heures 30. Le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre ZANNIER, Maire.

Mesdames et Messieurs ZANNIER Jean-Pierre, Maire, BODIN Alain, JOYEUX Laurence, THEVARD Nicolas, Adjoint au Maire, AMIOT Samuel, CABUT Emilie, LAROSE Béatrice, LEFEUVRE Vincent NOUVEAU Isabelle et SAHRAOUI Fatima, formant la majorité des membres en exercice.

Pouvoirs : G. Bouckenhove à B. Larose, C. Comandre à N. Thevard

Absents : BOUCKENHOVE Guillaume, COMANDRE Cécile, LE CUNFF Pascal,

N. THEVARD a été élu secrétaire de séance.

**AVENANT N°3 AUX TRAVAUX D'ISOLATION EXTERIEURE DE LA  
SALLE POLYVALENTE**

Dans le cadre des travaux d'isolation extérieure de la salle polyvalente, Monsieur le Maire informe le conseil municipal que des travaux supplémentaires sont nécessaires.

Après analyse et négociation, il ressort que la proposition de l'entreprise ci-dessous est la plus intéressante :

Bardage Zinguerie Couverture : Entreprise MS Batiment

Montant du Marché Initial

et des avenants n° 1 et 2 : 159.920,62 € HT

Montant de l'avenant n° 3 : 2.355,66 € HT

Marché total : 162.276,28 € HT

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :  
approuve ces propositions,  
accepte que les travaux cités ci-dessus soient confiés à l'entreprise ci-dessus  
autorise Monsieur le Maire à signer les marchés tels que désignés ainsi que toutes  
pièces s'y rapportant

Pour copie conforme, le 13 février 2023

Le Maire,  
Jean-Pierre ZANNIER

Acte rendu exécutoire après le dépôt en  
Sous-préfecture le  
Et publication ou notification le

Département des YVELINES  
Canton et Arrondissement de  
RAMBOUILLET

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

Nombres de conseillers : 13

**COMMUNE DE RAIZEUX**

Présents : 10

Votants : 12

Pouvoir(s) : 2

Date de la convocation : 04/02/2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU  
CONSEIL MUNICIPAL  
DU 10 FEVRIER 2023

délibération n° 2023/02/03

L'an deux mille vingt-trois, le 10 février à 20 heures 30. Le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre ZANNIER, Maire.

Mesdames et Messieurs ZANNIER Jean-Pierre, Maire, BODIN Alain, JOYEUX Laurence, THEVARD Nicolas, Adjoint au Maire, AMIOT Samuel, CABUT Emilie, LAROSE Béatrice, LEFEUVRE Vincent NOUVEAU Isabelle et SAHRAOUI Fatima, formant la majorité des membres en exercice.

Pouvoirs : G. Bouckenhove à B. Larose, C. Comandre à N. Thevard

Absents : BOUCKENHOVE Guillaume, COMANDRE Cécile, LE CUNFF Pascal,

N. THEVARD a été élu secrétaire de séance.

### **CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL**

Le conseil après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, de créer un poste d'adjoint technique territorial à temps complet, soit 35 heures hebdomadaire.

Si le pourvoi de ce poste n'est pas possible par un agent titulaire de la fonction publique le recrutement se fera par un contractuel

Pour copie conforme, le 13 février 2023

Le Maire,  
Jean-Pierre ZANNIER

Acte rendu exécutoire après le dépôt en  
Sous-préfecture le  
Et publication ou notification le

Département des YVELINES  
Canton et Arrondissement de  
RAMBOUILLET

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

Nombres de conseillers : 13

**COMMUNE DE RAIZEUX**

Présents : 10

Votants : 12

Pouvoir(s) : 2

Date de la convocation : 04/02/2023

délibération n° 2023/02/04

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU  
CONSEIL MUNICIPAL  
DU 10 FEVRIER 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 10 février à 20 heures 30. Le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre ZANNIER, Maire.

Mesdames et Messieurs ZANNIER Jean-Pierre, Maire, BODIN Alain, JOYEUX Laurence, THEVARD Nicolas, Adjoint au Maire, AMIOT Samuel, CABUT Emilie, LAROSE Béatrice, LEFEUVRE Vincent NOUVEAU Isabelle et SAHRAOUI Fatima, formant la majorité des membres en exercice.

Pouvoirs : G. Bouckenhove à B. Larose, C. Comandre à N. Thevard

Absents : BOUCKENHOVE Guillaume, COMANDRE Cécile, LE CUNFF Pascal,

N. THEVARD a été élu secrétaire de séance.

### **TABLEAU DES EMPLOIS**

Le Maire, rappelle à l'assemblée :

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

Considérant la nécessité de mettre à jour le tableau des effectifs en conformité avec les emplois existants au sein de la collectivité

Le Maire propose à l'assemblée,

D'adopter le tableau des emplois suivant :

CADRES OU EMPLOIS	CATEGORIE	EFFECTIF	DUREE HEBDOMADAIRE DE SERVICE (Nombre heures et minutes)
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE</b>			
Rédacteur	B	1	35 heures
Adjoint administratif	C	1	35 heures
<b>TOTAL</b>		<b>2</b>	

CADRES OU EMPLOIS	CATEGORIE	EFFECTIF	DUREE HEBDOMADAIRE DE SERVICE (Nombre heures et minutes)
<b>FILIERE TECHNIQUE</b>			
Adjoint technique	C	1	35 heures
Adjoint technique	C	1	35 heures
Adjoint technique	C	1	11 heures 30
<b>TOTAL</b>		<b>3</b>	

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

**DECIDE** : d'adopter le tableau des emplois ainsi proposé

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans ces emplois seront inscrits au budget de la commune de Raizeux chapitre 012, articles 6411 et 6413

**ADOPTÉ** : à l'unanimité des membres présents

Pour copie conforme, le 13 février 2023

Le Maire,  
Jean-Pierre ZANNIER

Acte rendu exécutoire après le dépôt en  
Sous-préfecture le  
Et publication ou notification le

Département des YVELINES  
Canton et Arrondissement de  
RAMBOUILLET

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

Nombres de conseillers : 13

**COMMUNE DE RAIZEUX**

Présents : 10

Votants : 12

Pouvoir(s) : 2

Date de la convocation : 04/02/2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU  
CONSEIL MUNICIPAL  
DU 10 FEVRIER 2023

délibération n° 2023/02/07

L'an deux mille vingt-trois, le 10 février à 20 heures 30. Le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre ZANNIER, Maire.

Mesdames et Messieurs ZANNIER Jean-Pierre, Maire, BODIN Alain, JOYEUX Laurence, THEVARD Nicolas, Adjoint au Maire, AMIOT Samuel, CABUT Emilie, LAROSE Béatrice, LEFEUVRE Vincent NOUVEAU Isabelle et SAHRAOUI Fatima, formant la majorité des membres en exercice.

Pouvoirs : G. Bouckenhove à B. Larose, C. Comandre à N. Thevard

Absents : BOUCKENHOVE Guillaume, COMANDRE Cécile, LE CUNFF Pascal,

N. THEVARD a été élu secrétaire de séance.

**DEMANDE DE SUBVENTION AU PNR POUR LA  
RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC**

Le Conseil municipal ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Après avoir entendu l'exposé du Maire concernant le remplacement des lanternes LED de la commune dans un cadre de rénovation de l'éclairage public.

Après avoir pris connaissance des modalités d'obtention d'une subvention auprès du Parc Naturel Régional de la Haute Vallée de Chevreuse à hauteur de 70% des dépenses engagées HT dans la limite de 20.000 € d'aides maximum

Après en avoir délibéré ;

A l'unanimité

Décide de présenter un dossier de demande de subvention auprès du PNR pour la rénovation de l'éclairage public pour des travaux estimés à 13.116 € HT soit 9.181,20 € de subvention.

Dit que la dépense sera inscrite au budget primitif 2023,

Autorise le maire à signer tout document afférent à cette demande de subvention.

Pour copie conforme, le 13 février 2023

Le Maire,  
Jean-Pierre ZANNIER

Acte rendu exécutoire après le dépôt en  
Sous-préfecture le  
Et publication ou notification le

## Questions Diverses :

- Courrier du PNR informant la commune qu'il subventionne la mairie à hauteur de 7.956,20 € au titre de l'année 2022 pour le remplacement de l'éclairage public en LED
- Madame CABRIT, présidente du PNR vient en mairie le 15 février afin de présenter le projet de révision de la Charte qui arrive bientôt à échéance ainsi que les futurs projets du Parc.
- Le président du Conseil Départemental des Yvelines nous informe que cette année encore le département organise « les Yvelines font leur cinéma », la commune est candidate pour une séance en août prochain.
- Le prochain Paris-Nice passera sur la commune le 6 mars prochain au niveau de la RD 80 – route de Gazeran
- Lors d'une réunion avec les services du Département au sujet des chemins de randonnées de la commune, la création d'un nouvel itinéraire a été envisagée. Pour les chemins communaux existants, une fois ceux-ci identifiés et remis en cohérences avec les tracés initiaux une subvention de remise en état est possible.  
La fédération de randonnées recherche des « baliseurs » pour bien délimiter les chemins et ainsi vérifier qu'ils restent toujours en bon état.
- Présentation du rapport d'activité 2022 de la médiathèque « La Libellule »
- Présentation du bilan de la première journée d'activité de l'AJR
- Le Comité Consultatif « Réseau Mobile » a commencé ses travaux de réflexion avec en prévision la remise du « rapport final » aux conseillers durant l'été pour une délibération du conseil municipal lors de sa séance du 8 septembre prochain.
- La commune a reçu une demande pour un emplacement de taxi, qui a reçu un avis favorable du conseil.